



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2026-013
Conseil municipal du 9 février 2026

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, André-Jean VIEAU (arrivé à 19h15), Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Carine MATHIEU, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Régis ROUSSEAU, Julie AUBRY, Camille FRESNEAU, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI, Sarah ROUSSEAU (arrivée 19h23), Nicolas RAYMOND et Nabil ZEROUAL

Absent(e)s : Katharina THOMAS

Excusée(s) : Sébastien PRODHOMME, Olivier BINET

Pouvoirs : Sébastien PRODHOMME à Mireille LOIRAT, Olivier BINET à Camille FRESNEAU

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 34
Date de la convocation : 03/02/2026
Date de la publication : 10/02/2026

2026-013 FINANCES – DEMANDE DE FINANCEMENT – RENOVATION ENERGETIQUE ET TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DU COMPLEXE DU BOIS-JAUNI

Rapporteur : Gilles RAMBAULT

La rénovation du complexe du Bois Jauni est une priorité au sein du programme pluriannuel de rénovation énergétique de la commune. Le complexe datant des années 80, devient vétuste et énergivore, une mission de maîtrise d'œuvre a donc débuté en juillet 2024 et a permis un commencement d'exécution de ce projet en novembre 2025.

La commune a sollicité et a pu bénéficier du soutien financier de plusieurs partenaires pour ce projet d'envergure. Dans le cadre de l'appel à projet de la DSIL 2026 (Dotations de Soutien à l'Investissement Local) la commune souhaite renouveler sa demande de subvention réalisée en 2025, en effet une des grandes priorités de ce dispositif concerne le développement écologique des territoires comprenant les rénovations thermiques, la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables.

La commune peut prétendre au soutien financier dans le cadre du dispositif de la DSIL selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	Cout projet	Base subventionnable DSIL	RECETTES	
Maitrise d'œuvre	200 040,00 €	200 040,00 €	Fonds vert - rénovation énergétique des bâtiments - notifié 30% sur un cout projet à 2 140 000€ de dépenses	18% 642 000,00 €
Travaux de rénovation énergétique et d'accessibilité	3 275 008,10 €	3 036 008,10 €	Département - Financement des équipements sportifs et de collège - notifiée 70% sur les travaux portant sur la grande salle de sport (salle A) et la salle de gymnastique (mezzanine)	18% 643 686,00 €
Contrôles techniques et diagnostics	27 792,00 €	27 792,00 €	COMPA -notification du fonds de concours 2024	5% 187 200,00 €
			DSIL -Financement (hors panneaux photovoltaïques)	23% 811 802,07 €
			Autofinancement	35% 1 218 152,03 €
Montant HT	3 502 840,10 €	3 263 840,10 €	Montant HT	100% 3 502 840,10 €

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la notification de la Compa dans le cadre d'une subvention à hauteur de 187 200€ au titre du fonds de concours ;

VU la convention signée entre la commune et le Département encadrant les conditions d'octroi de la subvention à hauteur de 643 686€ au titre du dispositif de financement des équipements sportifs utilisés par les collèges ;

VU l'arrêté de la préfecture du 26 avril 2023 notifiant une subvention de 642 000€ au titre du fonds vert ;

CONSIDÉRANT l'appel à projet au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ;

Après avis de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique du 29 janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :
Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Abstentions : 0

Exprimés : 34

Pour : 34

Contre : 0

APPROUVE le projet de rénovation du complexe du Bois Jauni.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au titre de la DSIL pour le financement du projet de rénovation du complexe du Bois Jauni.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON

MAIRIE D'ANCENIS-SAINT-GEREON
LOIRE-ATLANTIQUE

Nabil ZEROUAL

MAIRIE D'ANCENIS-SAINT-GEREON
LOIRE-ATLANTIQUE

Les secrétaires de séance,
Fabrice CERISIER

MAIRIE D'ANCENIS-SAINT-GEREON
LOIRE-ATLANTIQUE

Séverine LENOBLE

MAIRIE D'ANCENIS-SAINT-GEREON
LOIRE-ATLANTIQUE

Publication sur le site internet le :

Transmission au contrôle de légalité le :

10

2026

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.